



Avis publics

Tous les avis publics de la Ville de La Tuque peuvent être consultés sur notre site Web ou sur le babillard de l'hôtel de ville.

VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME



ENVIRONNEMENT

Le bac brun est maintenant vidé aux 2 semaines

Pour la période hivernale, soit de novembre à mars, votre bac brun pour le compostage est vidé à toutes les deux semaines en même temps que le bac bleu pour le recyclage. La collecte du bac brun à toutes les semaines reprendra en avril. N'oubliez pas qu'à partir du mois de janvier 2025, le bac vert pour les déchets domestiques sera vidé à toutes les trois semaines et ce, pendant toute l'année. Nous vous invitons à profiter des mois à venir pour apprivoiser votre bac brun. Si ça se mange, ça se composte! Il y aura des semaines en 2025 où vous aurez à mettre les 3 bacs au chemin. Lorsque vous avez à mettre plusieurs bacs en même temps, assurez-vous qu'il y a suffisamment d'espace entre eux pour faciliter la collecte.



INCENDIE

Conseils de prévention en période hivernale

Éloignez les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins 10 cm et assurez-vous que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, afin de prévenir les risques d'incendie. Si vous utilisez un appareil de chauffage portable, branchez-le directement dans la prise de courant et non à un cordon de rallonge. Assurez-vous que la chauffeuse possède un dispositif de sécurité intégré qui l'arrête lorsqu'elle est renversée. Si vous utilisez un chauffage au bois, assurez-vous de traiter correctement les cendres chaudes pour éviter un incendie. Mettez-les dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle métallique et déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible, à une distance minimum d'au moins 1 mètre du mur de votre maison, votre garage ou votre cabanon. Attendez au moins 7 jours avant de mettre les cendres refroidies dans votre bac brun.



COMMUNICATIONS

Stationnement de nuit dans les rues en période hivernale

N'oubliez pas que du 15 novembre au 22 avril, il est interdit de stationner son véhicule dans les rues pendant la nuit à La Tuque incluant le secteur de La Croche, mais que cette situation est tolérée lorsqu'il n'y a pas d'opérations de déneigement, de ramassage de neige, de déglacage ou d'épandage d'abrasifs. C'est votre responsabilité de vérifier à tous les jours après 17 h si le stationnement dans les rues est toléré ou non. Vous trouverez l'info sur notre site Web, sur notre page Facebook, en appelant à Info-service ou en vous abonnant à notre Service d'alertes municipales pour recevoir les SMS ou les courriels à ce sujet. Nous envoyons une alerte uniquement lorsqu'il y a un changement de situation. Ne prenez jamais pour acquis que le stationnement est toléré parce qu'il ne neige pas, car d'autres opérations peuvent avoir lieu ailleurs que dans votre quartier. Informez-vous avant de laisser votre véhicule dans la rue après minuit.

Consultation publique pour le PDZA

Notre équipe travaille actuellement à la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole dans notre agglomération, en favorisant le développement des entreprises et activités agricoles, ainsi que leurs produits. La première édition du PDZA a été adoptée par le conseil d'agglomération en 2018 et doit maintenant être révisée. Dans le cadre de cette démarche, il y aura des consultations publiques qui auront lieu dans les prochaines semaines. Si vous êtes impliqués dans le secteur agricole ou que le sujet vous intéresse, restez à l'affût de notre site Web et notre page Facebook pour ne pas manquer ces rencontres. Nous voulons vous entendre!

Calendrier municipal 2025

Le calendrier municipal 2025 est maintenant en impression. Nous recevrons les copies papier à la mi-décembre. Tout comme c'est le cas pour le bulletin La Tuque, c'est MA ville!, en raison de la disparition du Publisac, le calendrier 2025 ne sera pas distribué à votre porte. Les copies seront dans les présentoirs de nos installations municipales (hôtel de ville, bureau municipal de Parent, bibliothèque, Colisée, chalet de ski, gares, bureau d'accueil du parc des Chutes, bureaux du SDÉF, centre social, aérogare), ainsi qu'au Complexe culturel Félix-Leclerc et au local de la FADOQ. La version électronique du calendrier sera sur notre site Web. Vous pouvez aussi imprimer le calendrier simplifié des collectes des bacs roulants et voir toutes les activités qui ont lieu à La Tuque sur notre site Web.



CONSEIL MUNICIPAL

Résumé des assemblées publiques du 19 novembre 2024

N. B. Les assemblées publiques du conseil d'agglomération et du conseil municipal peuvent être visionnées en différé sur notre page YouTube La Tuque Ville dans la section En direct.

- Le maire Luc Martel ayant dû s'absenter, c'est le vice-président du conseil d'agglomération, le maire de Lac-Édouard Larry Bernier et le maire suppléant Claude Gaudreault qui ont respectivement présidé l'assemblée du conseil d'agglomération et celle du conseil municipal.
- Au conseil d'agglomération, il a été question de la fermeture du bloc opératoire au centre multiservices de santé. Les élus et les citoyens ont très hâte que cette situation se règle. Ils ont aussi parlé de la crise forestière. La Tuque est devenue membre de l'Alliance Forêt Boréale pour représenter la Table des élus de la Mauricie et a donné son appui aux syndiqués de l'usine de Rivière-aux-Rats. L'appel de projets d'aires protégées lancé par le gouvernement est un autre sujet qui a retenu l'attention. Aux yeux des élus, le gouvernement n'est pas suffisamment transparent dans ce dossier pour que ce soit possible de bien évaluer les impacts qu'aura cette décision pour La Tuque.
- Toujours pendant l'assemblée du conseil d'agglomération, les élus ont accordé des fonds à des projets de rénovation de façades au centre-ville, accordé une aide financière pour un projet pour développer les activités aéroportuaires, autorisé la signature de l'entente avec Éco Entreprise Québec pour le recyclage et accordé un contrat pour la révision de l'étude de marché en hôtellerie, parce que des promoteurs sont intéressés à investir à La Tuque.
- Lors de l'assemblée du conseil municipal, les élus ont accordé quelques contrats aux plus bas soumissionnaires, notamment pour un système intégré de radiocommunication, le service de transport intermunicipal, le transport des matières organiques et la fourniture de fleurs. Ils ont adopté la bonification des conditions salariales de l'équipe du Plateau de travail et des brigadiers scolaires. Le conseil a également approuvé le plan pour la fermeture définitive de l'intersection de la rue Roberval et de la rue des Rivières, ainsi que nommé un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme.

